

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Lundi 22 octobre 2018**

Le vingt-deux octobre 2018 deux mil dix-huit, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la mairie, sous la présidence de M. Éric DAVID, Maire de Le Bailleul.

Étaient présents : Louis DOBER, Ghyslaine MOUSSET, Christian FOURNIER, Sophie ALLORY, Jean-Baptiste MOUSSOLO, Michèle RABOUIN, Emmanuel SECHET, Christine POISSON, Philippe BOURGOIN, Justine LABE.

Absente : Stéphanie GERVAIS

Absents excusés : Liliane FREY (procuration à Éric DAVID), Laurent HEBERT

Lecture du procès-verbal de la précédente séance du 08 octobre 2018 ; sans observation.

Date de convocation : 16 octobre 2018

Date d'affichage : 29 octobre 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 12

Mme Christine POISSON a été nommée secrétaire.

**Délibération n° 119**

**Actualisation du tableau du Conseil Municipal**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. L2122 - 8, 10 et 14) après avoir pris note de la démission du 4ème adjoint de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, acceptée le 15 octobre par le Préfet,

D'autre part, constatant en application du Code électoral que la vacance du poste de conseiller municipal a eu pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste, à savoir M. Hervé JANVRIN, qui l'a acceptée,

M. le Maire est chargé de l'actualisation du tableau du Conseil Municipal.

*Vote à main levée : unanimité.*

**Délibération n° 120**

**Élection Adjoint au Maire**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. L2122 - 8, 10 et 14) après avoir pris note de la démission du 4ème adjoint de son poste d'adjoint et de conseiller municipal, acceptée le 15 octobre par le Préfet,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de procéder au remplacement de l'adjoint démissionnaire, dans le même ordre.

Par conséquent, M. le Maire demande s'il y a des candidatures.

Mme Liliane FREY se porte candidate.

Après avoir délibéré, Mme Liliane FREY est élue 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire à :

*Vote à bulletin secret : 9 voix pour, 2 blancs et 1 nul*

M. le Maire est chargé de l'actualisation du tableau du Conseil municipal.

Délibération n° 121

**Indemnités de fonction du 4<sup>ème</sup> Adjoint**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 9 voix et avec effet immédiat de fixer, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du 4<sup>ème</sup> Adjoint à **12,5** % (comme pour les trois autres adjointes) de l'indice 1015, correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

*Vote à bulletin secret : 9 pour, 2 contre et 1 blanc*

Délibération n° 122

**ACHAT DE TERRAINS ET BÂTI**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité d'achat de terrains et bâti sur la commune. Les propriétaires concernés sont Messieurs TESSIER, DUBOIS et BESNARD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite acquérir ces terrains et bâti, et autorise M. le Maire à signer un compromis de vente et tous les documents à venir.

*Vote à main levée : unanimité.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Le Maire,  
**Éric DAVID.**